

FR8302003 et FR8301034 «Gorges de la Sioule »

Compte-rendu de la réunion du Groupe de Travail « Socio-Economique »

27 Juin 2014 à 14h à Pouzol

La réunion est présidée par L. PELISSIER, animatrice du site Natura 2000 des « Gorges de la Sioule » et M. LE COQUEN, qui sera son remplaçant à partir du mois d'août.

Sont présents :

Laure PELISSIER	Animatrice des sites Natura 2000, ONF
Michaël LECOQUEN	Animateur par intérim des sites Natura 2000, ONF
Dominique DURON	UNICEM Auvergne
Bertrand DUCROUX	Fédération des Chasseurs de l'Allier
Sylvain DURIN	Maire de Servant
Daniel REBOUL	Président de la Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
Pascal CREGU	Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Bernard ALMERAS	Responsable du Bureau d'Etudes Auvergne Limousin de l'ONF

Sont excusés : le SMAD des Combrailles (Jean MICHEL), la FFME (Jean DONNADIEU), RTE, EDF (Maurice LEDRAPPIER, Audrey PONS), la DDT (Julien CHAMBONNIERE, Xavier PINEAU), la DREAL Auvergne (Sylvain MARSY), la Fédération de Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Allier, la LPO Auvergne, George SENETAIRE (Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme), Communauté de communes du Bassin de Gannat.

La réunion a pour objet de dresser une synthèse des données actuelles du diagnostic socio-économique des deux DOCOB afin de l'enrichir avec de nouvelles données de proposer des enjeux de conservation.

En préambule, Laure PELISSIER rappelle rapidement ce qu'est le réseau Natura 2000, que le site des Gorges de la Sioule est classé au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (ZSC) et de la Directive « Oiseaux » (ZPS). Les sites sont chacun dotés d'un plan de gestion appelé DOCOB (Document d'Objectifs) qui ont été validés en 2004. Les DOCOB font l'objet d'une réactualisation commencée en 2012 et 2013 pour la partie diagnostic environnementale et qui va se poursuivre jusqu'en 2015. Cette année, ce sont les diagnostics environnementaux et socio-économiques qui sont actualisés. Pour cela, il est prévu des réunions avec les acteurs du territoire d'où la réunion de ce jour.

L'objectif est de compléter les données du diagnostic qui seront présentés. Il y a plusieurs réunions selon les thématiques abordées. Le diagnostic sera ensuite présenté au COPIL pour validation à la fin de l'année. En 2015, nous rentrerons dans l'actualisation des objectifs et des actions des DOCOB. Des réunions de consultations avec l'ensemble des acteurs socio-économique seront organisées à ce moment.

Un tour de table est effectué, M. LECOQUEN explique qu'il connaît bien le site pour avoir mener de nombreuses campagnes d'inventaires floristiques et cartographique dans les Gorges de la Sioule lors de l'actualisation de la cartographie de la ZSC et qu'il assurera l'animation du site pendant la période d'absence de Laure PELISSIER.

Rappels relatifs aux sites Natura 2000 « Gorges de la Sioule »

Les gorges de la Sioule entre le pont Montfermy (63) et Jenzat (03) sont concernées par 2 sites :

- Un site relevant de la Directive relative à la conservation des oiseaux sauvages, dit « site oiseaux » ou ZPS, couvrant 26 026 ha.
- Un site relevant de la Directive relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dit site « habitats », inclus dans le premier, qui couvre 3 577 ha.

Les deux sites s'étendent sur 22 communes du Puy-de-Dôme et 8 communes de l'Allier.

Présentation du diagnostic socio-économique

Cf. diaporama présenté en réunion

Synthèse des discussions

L'animatrice du site précise que des réunions spécifiques auront lieu à l'automne avec les acteurs de la forêt et de l'agriculture car il s'agit de deux thématiques importantes sur les sites Natura 2000 des Gorges de la Sioule.

Communication :

Sylvain Durin explique que la communauté de commune va convier l'ensemble des agriculteurs de la communauté de communes du Pays de Menat en septembre et qu'à cette occasion, il serait intéressant de présenter les actions entreprises sur les sites Natura 2000 des Gorges de la Sioule.

Les participants soulignent l'importance de bien développer la communication et informer la population sur les actions entreprises dans les deux sites Natura 2000.

Chasse : Parmi les espèces chassées, on dénombre également des espèces migratrices.

Les représentants de la chasse précisent que 10 % des surfaces par ACCA sont classées en réserve de chasse mais les secteurs classés peuvent évoluer dans le temps (Arrêté Préfectoral).

Dominique DURON précise que dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Blot, en compensation la LPO va gérer plusieurs hectares de milieux naturels.

Conclusion

Les représentants des différents services de l'état, des professionnels, des usagers ou encore les associations **sont invités à compléter le diagnostic en transmettant toutes les informations pouvant enrichir le futur DOCOB.**

L'opérateur va, à présent, travailler plus finement sur les actions proposées afin d'élaborer un plan d'actions détaillé. Il sera probablement amené à solliciter les personnes ressources dans leur domaine de compétences.